

Milly-la-Forêt, le 05 avril 2023

**CONVOCATION ELECTRONIQUE
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance ordinaire

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués au Conseil Communautaire qui se déroulera le :

Mardi 11 avril 2023 à 18h30
Au siège de la Communauté de Communes des 2 Vallées
23, Rue de la Chapelle Saint-Blaise
91490 Milly-la-Forêt

Si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette séance, je vous invite à vous rapprocher de l'un des délégués suppléants représentant votre collectivité pour siéger au conseil ou bien formaliser un pouvoir.

Suite à l'arrêté préfectoral n° 2015/PREF/DRCL-119 du 19 février 2015, la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire ainsi que les règles en matière de représentation ayant évolué, je vous demande de bien vouloir porter attention aux règles suivantes :

- Conformément à l'article L. 5211-6 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire, le conseiller communautaire suppléant peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le Président.
- Lorsqu'une commune de moins de 1 000 habitants n'a qu'un seul conseiller communautaire, ce qui est le cas au sein de la CC2V, le conseiller communautaire est, sauf démission, le premier dans l'ordre du tableau, à savoir le maire, et le suppléant est le suivant dans l'ordre du tableau, à savoir le premier adjoint.

1 – BUDGET PRINCIPAL M57

- 1A – Budget primitif 2023
- 1B – Fiscalité locale
- 1C – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2023
- 1D – Subventions aux associations

2 - BUDGET ANNEXE – EAUX CC2V M49

- 2A – Budget primitif 2023
- 2B – Redevance sur l'eau

3 – BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENTS CC2V M49

- 3A – Budget primitif 2023
- 3B – Redevance sur l'assainissement pour la zone 2 (ex SAEVE), pour la zone 5 (Soisy) et pour la zone Milly/Oncy

4 – BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DU CHENET

- 4A – Budget primitif 2023

5 – TAXE GEMAPI

6 – CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

7- APPROBATION DE L'ORGANISATION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR L'ELABORATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE 8 COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DES 2 VALLEES (91) COURANCES, DANNEMOIS, MILLY-LA-FORET, MOIGNY-SUR-ECOLE, MONDEVILLE, ONCY-SUR-ECOLE, SOISY-SUR-ECOLE ET VIDELLES

Le Président,




Pascal SIMONNOT

Transmise aux Communes membres pour affichage le

Et affichée le